

## Frais de scolarité

Par **Ludivinestm**, le **26/08/2016** à **12:40**

Bonjour,

Je vais entrer en deuxième année de master d'ici quelques jours. Cela fait déjà deux ans que je suis inscrite dans la même école. Chaque année, l'école en question me demande de verser 750 euros afin de valider mon inscription et d'obtenir le pack Manager. Cette année, je ne suis pas en mesure de verser une somme aussi importante.

La question que je me pose est alors simple: suis-je obligée de verser cette somme alors que je suis en alternance ? La totalité des frais de scolarité n'est-elle pas prise en compte par l'entreprise via l'OPCA ?

J'ai essayé d'obtenir une réponse de l'OPCA. La personne était catégorique, je ne devais pas payer de frais supplémentaires. Mais elle était moins sûre quand je lui ai dit que l'école considérait que c'étaient des logiciels dont nous avons soit disant besoin au cours de l'année.

J'aimerais une réponse claire afin de la transférer à l'école. J'ai juste l'impression que tout cela n'est pas transparent.

Un grand merci pour vos réponses !

Par **bea31**, le **23/10/2016** à **00:38**

Bonsoir,

Attention car il y a pas mal d'escroqueries en école privée.

Quel est votre spé ? Un master informatique ? un master avec des logiciels comptables ?

Quand vous avez signé avec votre école vous n'avez pas eu un règlement qui indique comment ça se passe, les frais etc ? Normalement vous devez avoir un genre de règlement qui explique le déroulement de l'année modalités de paiement...ca paraît bizarre